



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°527 du 18 au 24 Mai 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 Mai 2026, au moins 868 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 781 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

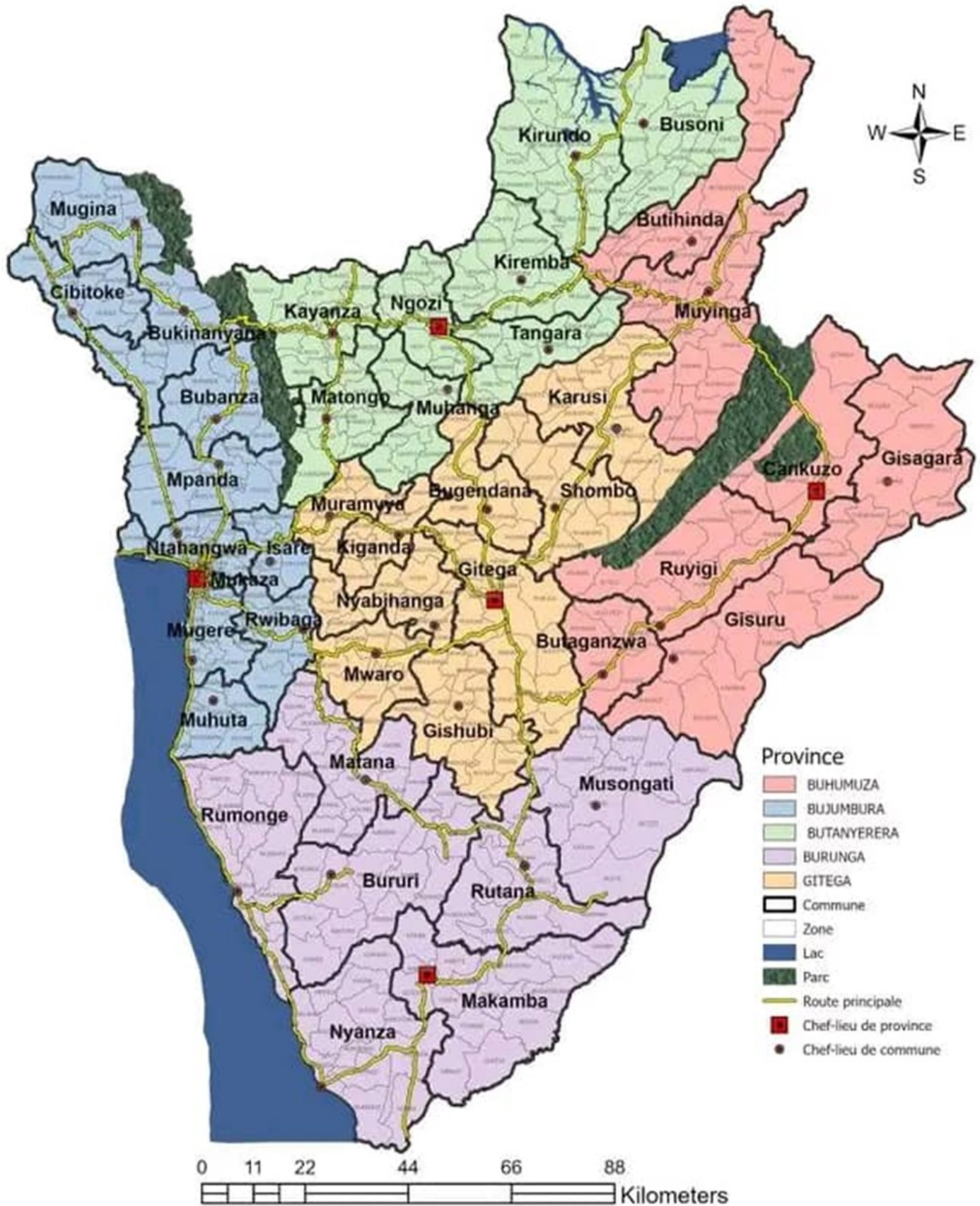
- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P14
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	P18
IV. DROITS CATEGORIELS.....	P19
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P20

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (Parti au pouvoir)
RDC	: République Démocratique du Congo
CDS	: Centre de santé
ONPRA	: Office National de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
CNL	: Conseil National pour Libération
PARCEM	: Parole et Action pour le réveil des consciences et Évolution des Mentalités
TPO	: Transcultural Psychological Organization
CCM	: Chama Cha Mapinduzi
EX-FAB	: Ex Force Armée du Burundais.
PAFE	: Police de l'Air, Frontières et des Étrangers
CAC	: Cour Anti-Corruption
PAEEJ	: Programme d'Autonomisation Économique et d'Emploi des Jeunes

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	9
I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE.....	9
I.5. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	10
I.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	10
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	14
II.1. DROIT À LA VIE.....	14
II.1. HOMOCIDES VOLONTAIRES.....	14
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES.....	14
II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉ.....	14
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	16
II.2.1. TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS ET/OU DÉGRADANTS	16
II.2.2. VIOLS.....	16
II.2.3. VIOLENCES DOMESTIQUES.....	17
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	18
III.1. DROIT A L'EDUCATION.....	18
III.2. DROITS A SANTE.....	18
IV. DROITS CATEGORIELS.....	19
IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....	19
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	20

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 18 au 24 Mai 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, humanitaire, gouvernance et économique. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques qui ont marqué cette semaine, les droits sociaux, économiques et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 5 personnes tuées dont 4 corps retrouvés sans vie, 1 personne victime de traitements cruels inhumains et dégradants; 5 personnes victimes de violences basées sur le genre dont 2 filles mineures sont violées et 2 hommes et 1 femme victimes de violences domestiques.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Intimidations des membres des partis d'opposition en commune Kirundo dans la Province de Butanyerera.

Sur la colline Gihosha, commune KIRUNDO, un membre du CNL du nom de Ngendabanyikwa Livingston rapatrié du Rwanda (Mahama) de 2020 a été cité par le secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD dans une réunion qu'il est un élément gênant de la

société et qu'il doit être surveillé parce qu'il ne veut plus changer pour adhérer au parti CNDD-FDD. Pour le moment, il est dans une situation de panique car il ne sait pas ce qui est réservé pour lui.

Réunion des membres du parti CNDD-FDD en Commune Ruyigi dans la Province de Buhumuza.

Le samedi 23 mai 2026, dans la commune de Ruyigi, zone de Rusengo, le parti CNDD-FDD a tenu une réunion destinée à ses membres et partisans. Cet événement a également réuni des membres de ce parti provenant des zones limitrophes, notamment la zone Ruyigi et la zone Bweru. La séance était présidée par M.NKUNZIMANA Fiacre, responsable communal du parti CNDD-FDD dans la commune de Ruyigi. La réunion a également enregistré la présence de M. BARUTWAYANO Gérard, secrétaire provincial du CNDD-FDD dans la province de BUHUMUZA.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants en général et aux invités en particulier, le responsable communal a donné la parole à M. Gérard BARUTWAYANO. Dans son allocution, ce dernier a rappelé aux membres du parti, désignés sous le terme de Bagumyabanga, que l'élection présidentielle se

tiendra l'année suivante, le 3 mai 2027. Il a précisé que le candidat que le CNDD-FDD présentera à cette élection est déjà établi. « Il s'agit de Son Excellence Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, président actuel de la République », a-t-il déclaré. Il a également incité tous les Bagumyabanga à se préparer en conséquence.

M. Barutwayano a exprimé des critiques à l'encontre des autres partis, en mettant particulièrement l'accent sur les cinq partis d'opposition qui ont récemment publié une déclaration. Il a déclaré : « Ignorez les partis politiques qui trouvent des excuses pour ne pas participer aux élections. Ils se sont retirés en 2010 et nous avons persévéré. En 2015, ils ont attaqué et boycotté les élections, mais nous avons continué. Ce n'est qu'en 2020 et 2025 qu'ils ont perdu ce qu'ils prétendaient, se plaignant de fraudes alors que cela n'était dû

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

qu'au manque de membres. Alors, à présent, ne les écoutez plus, poursuivons notre lutte. Nous aspirons à une victoire totale. CNDD-FDD, tenez bon jusqu'au retour de Jésus-Christ. »

Tels sont les propos tenus par Gérard Barutwayano sur le terrain de football de la

zone de Rusengo, commune de Ruyigi, ce samedi 23 mai 2026. Avant de clore la réunion, le représentant communal a présenté les nouveaux membres récemment admis au sein du parti. Cependant, certaines sources au sein du parti ont indiqué qu'il ne s'agissait pas de nouveaux adhérents, mais d'une

Des contributions forcées en Commune Bugabira dans la Province de Butanyerera.

Depuis le 15 mai 2026, toute la vaste zone de Bugabira a été mobilisée avec force par les représentants du parti CNDD-FDD. Ce groupe comprend des personnes influentes, telles que le secrétaire zonal, le chef des Imbonerakure, la cheftaine de la Ligue des Femmes, le responsable des démobilisés, et d'autres figures notables de la communauté. Leur objectif principal était de collecter une somme de 2.000 francs burundais par ménage pour soutenir les agriculteurs locaux. De plus, ils demandent une contribution de 10.000 francs burundais par ménage, pour les commerçants et les fonctionnaires. Cette collecte de fonds a été mise en place dans le but d'honorer la mémoire du président Pierre

Nkurunziza, qui a marqué l'histoire du pays.

Cependant, la population exprime leur mécontentement face à cette démarche, car des reçus ne sont même plus remis aux contributeurs. De plus, tout ménage qui refuse de participer à cette collecte est rapidement considéré comme un ennemi du pouvoir en place. Cette pression sociale et politique pèse lourdement sur les habitants. Il est important de noter que cette collecte a débuté sur les collines frontalières du Rwanda, notamment dans les localités de Kiyonza, Rugasa, Nyamabuye et Kiri, où l'engagement et les réticences de la communauté sont particulièrement visibles.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Un fusil retrouvé en commune Ngozi, province Butanyerera

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mai 2026 indique qu'en date du 17 mai 2026, vers 17h00, au quartier Kinyami, zone et commune Ngozi, province Butanyerera, un fusil du type kalachnikov a été trouvé dans la cuisine derrière les sacs de charbon au cabaret situé dans ce quartier.

Selon des témoins sur place, la police a été alertée par le veilleur de cabaret et six serveurs du bar ont été arrêtés par les

policiers du commissariat de police Ngozi. Selon toujours les témoins de Ngozi, ce cabaret appartient à Faustin Ndikumana le patron du PARCEM. Le procureur de la république, OPJ et les autres services de sécurités ainsi que l'administration ont été alertés pour cette affaire et le personnel de ce cabaret a coopéré pour aider à trouver la vérité. Ils attendent la période probatoire pour la fin des enquêtes et le sort des serveurs de ce cabaret.

La population dans une peur panique au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Mugere en province Bujumbura.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2026 indique que la population du quartier Gisyo zone kanyosha commune Mugere de la province Bujumbura vive dans une peur panique depuis deux semaines.

D'après des sources locales, des bandits sèment la terreur dans les ménages car

aucune soirée ne passe plus sans qu'au moins deux ménages soient attaquées par des bandits et volent des objets portables qu'ils trouvent chers dans les ménages de cette localité.

Les habitants disent ne pas comprendre comment ces bandits pénètrent dans leurs

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)

maisons alors il y a des veilleurs qu' ils payent à chaque avenue composés des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD FDD et ils soupçonnent que ces bandits collaborent avec ces Imbonerakure et ces veilleurs.

Ils demandent que les rondes nocturnes soient

renforcées par des agents de sécurité notamment les militaires afin de mettre en terme ce calvaire des ménages déjà dans une pauvreté extrême à cause de la vie chère que traverse le pays.

Des vaches volées au Rwanda, saisies en Commune Busoni dans la Province de Butanyerera.

Dans la nuit du 18 mai 2026, trois vaches de race moderne ont été volées au Rwanda par les voleurs burundais de la colline Ruyigi, zone Nyamabuye, commune Kirundo, dont Semukara, Bizimana, Sharangabo, et Mabwa.

Selon des témoins de la localité, une vache a été saisie par les militaires qui gardent la frontière du Rwanda et l'a gardée au bureau de zone (ex-bureau communal Bugabira) mais deux autres vaches n'ont pas été retrouvées. Les présumés auteurs ont été transférés au cachot du parquet Kirundo pour continuer les recherches.

Dans la nuit du 19 mai 2026 sur la colline Nyakizu, zone Gatere, commune Busoni, deux vaches qui portent les numéros RW 0087309 et RW 0028573 ont été volées au Rwanda (côté Bugesera) et vues par la population de Nyakizu. Ces vaches ont par la suite été saisies par la police de Rusarasi(chef-lieu de la

commune) le 20 mai 26 mais les voleurs n'ont pas été connus ni arrêtés.

D'après les informations recueillies, ces vaches auraient été volées par les Imbonerakure de Gatete mais qui ne se sont pas entendus avec ceux de Nyakizu pour céder le passage et ont préféré les laisser en cours de route parce que la journée était levée.

La police et l'administration ne donnent plus les informations sur le parcours fait par ces vaches jusqu'à 25 km de la frontière alors qu'il y a 8 barrières de la police et des Imbonerakure pour arriver à Nyakizu.

Cette information indique que ces vaches sont gardées à la position policière de Rusarasi et que chaque matin, les policiers s'approvisionnent de 4 litres par la vache portant le numéro RW 0087309.

Tentative de meurtre en commune Karusi dans la Province de Gitega.

Mercredi, le 20 mai 2026, avant-midi, sur la colline Miyange, zone Bugenyuzi, commune Karizi, en province Gitega, un homme du nom de NZOYIHAYA, du CNDD FDD âgé de plus de 40 ans a voulu tuer son oncle paternel du nom de NTAMAGENDERO, du CNDD FDD âgé de plus de 60 ans.

Dans son quotidien, l'auteur est ivrogne qui ne respecte personne et la source proche dit qu'il fume du chanvre. Ce jour-là, il est allé

chez son oncle avec une machette l'accusant d'avoir dépassé les limites de sa propriété. Et ce dernier s'est caché dans sa maison et a téléphoné le chef de colline HAVYARIMANA Cyprien, qui a vite intervenue avec des Imbonerakure et l'ont arrêté bien qu'il les insultait et on l'a conduit à la police de la zone Buhiga avec sa machette et devant un OPJ NZOYIHAYA a confirmé qu'il allait le tuer. Il a alors été mis au cachot pour instruire son dossier.

Une personne tuée et un autre grièvement blessée par un hippopotame à Gatete, commune Rumonge, en province Burunga.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mai 2026, indique que dans la matinée du samedi 16 mai 2026, à la colline de busebwa (cellule Kinuke), zone Gatete, commune de Rumonge, Province de Burunga.,

2 personnes de sexe masculin faisant la fonction de pêche, ont été attaqués et grièvement blessés par un hippopotame, lorsqu'ils allaient faire leur travail pendant la journée.

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

Une personne tuée et un autre grièvement blessée par un hippopotame à Gatete, commune Rumonge, en province Burunga.

Le premier s'appelle Mpawenimana Claver qui a succombé sur le champ, tandis que le 2ème nommé Ndayizeye Richard a été amené à l'hôpital de Rumonge avant d'être transféré vers l'un des hôpitaux de Bujumbura. Les habitants de l'entourage ont dit que cet

hippopotame vient de passer beaucoup de jours en train de brouter dans cette localité. Le chef collinaire a rappelé la population de faire attention avant de fréquenter cet endroit.

Une opération policière contre un réseau de trafic de mazout a tourné au drame et un policier a été tué.

Le 25 avril 2026, la ligue Iteka a rapporté des événements inquiétants à Rukoma, commune de Matana. Une opération policière contre un réseau de trafic de mazout a tourné au drame, avec un policier tué et un civil gravement blessé, soulevant des accusations d'exécutions extrajudiciaires.

Quatre policiers, dans le cadre d'une mission nocturne, sont intervenus discrètement à Rukoma pour arrêter des habitants suspects de trafic de mazout. Ils ont intercepté des motos transportant du carburant illégal. Un désaccord autour d'un pot-de-vin a dégénéré en violence. Des habitants armés de machettes se sont joints à l'affrontement, conduisant à la désarmement et au meurtre d'un policier nommé Jean Marie.

Un habitant, Clovis Bayisenge, accusé d'avoir pris l'arme du policier, a été grièvement blessé et a tenté de se rendre à l'hôpital de Rumeza. Craignant une arrestation, il a ensuite fui vers l'hôpital de Kibuye. Pendant ce temps, la police a lancé une chasse à l'homme pour retrouver Clovis et d'autres suspects. Il aurait

été arrêté puis rapidement transféré, mais des témoignages sur son exécution circulent, contrés par une annonce des autorités prétendant qu'il s'était échappé. Sa famille doute de cette version, considérant ses blessures critiques.

À la suite des événements, une vaste opération policière a eu lieu sur la colline Taba, avec de nombreuses arrestations, y compris des femmes enceintes et des jeunes. Nombreux ont préféré fuir par peur d'être arrêtés. Le nombre exact d'arrestations n'est pas connu.

Les propos inquiétants du commissaire provincial de Bururi, qui aurait suggéré de tuer des civils en représailles, alimentent les craintes d'un recours excessif à la force. Les habitants demandent des réponses sur le sort de Clovis et rappellent l'abolition de la peine de mort au Burundi, affirmant que tous les suspects doivent être jugés plutôt qu'exécutés sans procès. Si la mort de Clovis était confirmée, cela s'ajouterait à une série d'accusations d'exécutions extrajudiciaires par des agents de sécurité.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Une détention illégale pour les prisonniers déjà purgés de leurs peines dans la prison centrale de Rumonge.

D'après des informations recueillies ce week-end du 23 mai 2026 auprès de l'un des détenus concernés, plusieurs prisonniers incarcérés à la prison centrale de Prison centrale de Rumonge auraient déjà purgé intégralement leurs peines, mais demeurent néanmoins détenus sans qu'aucune mesure de libération ne soit exécutée à leur encontre.

Les personnes concernées seraient, pour la plupart, des détenus arrêtés dans le contexte de la contestation liée au troisième mandat présidentiel au Burundi. La source indique qu'une partie des prisonniers ayant terminé leur peine a effectivement été libérée, tandis que d'autres continuent d'être maintenus en détention dans des circonstances jugées préoccupantes.

D'après le témoignage recueilli, cette situation serait notamment alimentée par l'existence, au sein de la prison, de certains détenus qualifiés de « documentalistes », accusés de fournir des informations ou des dénonciations contre leurs codétenus. Ces derniers auraient

transmis à l'administration pénitentiaire des accusations selon lesquelles certains prisonniers, une fois libérés, rejoindraient des groupes rebelles ou participeraient à des activités de rébellion contre les autorités.

Ces allégations auraient conduit le directeur de la prison à suspendre ou retarder la procédure de libération de plusieurs détenus pourtant arrivés au terme légal de leur condamnation.

Face à cette situation, les prisonniers concernés expriment une profonde inquiétude quant à leur sécurité et à leur avenir au sein de l'établissement pénitentiaire. Ils craignent d'être victimes de nouvelles accusations ou de représailles internes pouvant prolonger arbitrairement leur détention. Certains redoutent également que leur maintien en prison malgré l'expiration de leur peine constitue une forme de détention illégale contraire aux garanties fondamentales des droits humains et aux principes de l'État de droit.

1.4. CONTEXTE HUMANITAIRE

La pénurie du carburant paralyse les activités dans le camp de réfugiés congolais de Nyankanda en Commune de Ruyigi.

Les activités des partenaires intervenant au camp des réfugiés congolais de Nyankanda sont au point mort. Mardi 19 mai 2026, les réfugiés ont été informés que suite au manque de carburant il y a eu retard de livraison de vivre au camp par le programme alimentaire mondial(PAM).

Caritas Burundi chargé de la distribution des vivres a proposé au comité de distribution qu'en attendant l'arrivée des denrées alimentaires qu'on peut faire la distribution du Cash. Le président du comité de distribution a rejeté cette proposition.

Quelques minutes après, un groupe de réfugiés apparemment estimé à environ une vingtaine a commencé à lancer des pierres sur les bâtiments des bureaux des

partenaires et tous les partenaires ont vidé le bâtiment suite à cette situation.

L'Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides (ONPRA) a donné l'ordre à tous les partenaires de suspendre momentanément toutes les activités au camp des réfugiés de Nyankanda jusqu'à nouvel ordre.

Le président du comité de distribution du nom de Hamissi est pour le moment emprisonné au cachot de la zone Kayongozi accusé d'avoir révolté les réfugiés.

Seule l'ONG Healthnet TPO qui est un partenaire chargé du service de Santé a commencé à offrir ses prestations de service ce samedi le 23 mai 2026 après 5 jours d'arrêt des activités.

1.5. CONTEXTE GOUVERNANCE

Excès de pouvoir de l'administrateur en Commune Muyinga dans la Province de Buhumuza.

Le 18 mai 2026, un communiqué émanant de l'Administrateur Communal de Muyinga, l'honorable Amédée MISAGO, a été publié. Ce document, empreint de la sagesse d'un dirigeant, s'adressait aux jeunes prêts à franchir le pas du mariage, leur conseillant de s'assurer qu'ils disposent de ressources financières suffisantes. L'Administrateur Communal, dans sa bienveillance, invitait les jeunes hommes à acquérir, au moins, une maison robuste avec un toit en tôle et un matelas pour accueillir leur future famille. Il les incitait également à posséder un terrain contenant dix avocats et une centaine de caféiers, des atouts pour la prospérité. Parallèlement, il encouragerait les jeunes filles à s'investir dans des activités génératrices de revenus, afin d'apporter du soutien à leurs partenaires.

Ce texte révélait les aspirations d'un avenir collectif, où la jeunesse serait la clé du développement, avec l'ambition de transformer le pays en nation émergente d'ici 2040, puis développée d'ici 2060.

Cependant, après cette annonce, l'écho de

1.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Coup d'arrêt sur la gestion des grands chantiers publics au Burundi.

La visite du président Évariste Ndayishimiye sur le chantier du centre naisseur de lapins à Karusi, qui s'est déroulée les 18 et 19 mai 2026, a constitué un tournant significatif dans la gestion des projets publics au Burundi. Face à un montant de 2,39 milliards BIF décaissés depuis 2023 sans avancement perceptible, le président a pris la décision immédiate de révoquer le Commissaire Général de l'OBUHA, le Lieutenant-Colonel Léonidas Nibigira, et de le remplacer par l'architecte Dieudonné Nkuzimana, conformément au décret No 100/068 du 19 mai 2026. Le projet a été retiré à l'OBUHA, et un audit indépendant a été ordonné.

Cette situation à Karusi établit les fondements d'une nouvelle approche. Premièrement, la fin de l'impunité par inertie. Là où les dossiers stagnent sans conséquence,

nombreuses critiques s'est fait entendre. Plusieurs voix s'indignaient de ce qu'ils percevaient comme une intrusion indésirable de l'administration communale dans la sphère intime du mariage. De surcroît, certains affirmaient que le communiqué empiétait sur les prérogatives de l'administrateur, en contradiction avec l'article 29, alinéa 1, de la Constitution burundaise, qui garantit à chacun la liberté de choisir son partenaire et stipule que le mariage ne peut se faire qu'avec le consentement libre des futurs époux. En droit, le mariage civil et religieux revêt un caractère institutionnel et public, sous la protection de l'État.

Ainsi, une proposition se met en lumière: l'idée d'abroger ce communiqué, jugé illégal. Selon les opposants, le développement communal devrait englober l'ensemble de la population, et non se limiter à de futurs mariés. L'histoire de cette recommandation était donc devenue un sujet de débat passionné, révélateur de tensions et de visions divergentes au sein de la communauté.

cette visite surprise a conduit, en l'espace de 24 heures, à un constat, un limogeage et au lancement d'un audit. Le message est que l'examen, l'évaluation et la sanction sont désormais institués. Deuxièmement, la responsabilisation devient individuelle. Ce n'est plus uniquement l'institution OBUHA qui est sous le feu des critiques, mais également le titulaire de ses responsabilités. Le calcul du risque évolue pour l'ensemble des gestionnaires de projets publics.

Troisièmement, l'État se réserve le droit de retirer les chantiers en cas d'échec. L'OBUHA perd le projet Karusi. L'objectif est de ne plus permettre à une structure de poursuivre par simple habitude et d'ouvrir la voie à des agences plus compétentes ou au secteur privé. Quatrièmement, la réalisation d'audits et la constitution d'une commission d'évaluation

1.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page10)

deviennent systématiques. Le but affiché est de suivre l'utilisation des fonds et d'établir les responsabilités individuelles. Si les dossiers sont transmis au parquet, l'effet dissuasif sera indéniable.

Le dossier Karusi est médiatisé, chiffré et traité publiquement. Il crée un précédent : chaque directeur général sait désormais que son projet peut être sujet d'inspection à tout moment et que les chiffres seront vérifiés. La question demeure de savoir si ce traitement demeure isolé ou s'il sera étendu aux autres chantiers accusant du retard. Le barrage de Mpanda figure en tête de liste. Ce projet traîne depuis des années, malgré les déclarations du président et les ultimatums. Un cas de corruption a été médiatisé, impliquant l'ancien ministre Côme Manirakiza, mais n'a pas, pour l'instant, engendré de poursuites significatives ni remise en cause des mécanismes décisionnels.

Le chemin de fer reliant la Tanzanie à Musongati constitue le deuxième dossier à surveiller. Présenté comme structurant pour désenclaver le nickel de Musongati et dynamiser les exportations, il en est resté au stade des études et des discours du côté burundais. Aucune activité tangible n'a été constatée sur le terrain, alors que le projet progresse du côté tanzanien jusqu'à la frontière. Son profil montant élevé, financement extérieur, enjeux politiques substantiels, absence de résultats visibles en

fait un candidat direct à la logique du « coup d'arrêt ».

Recommandations à la Cour Anti-Corruption (CAC). Afin de consolider ce tournant et d'éviter toute interprétation en termes de deux poids, deux mesures, la CAC devrait s'emparer de l'élan généré par Karusi pour étendre le contrôle aux projets de Mpanda et au chemin de fer Tanzanie-Musongati. Concrètement, il serait judicieux de:

1. Initier des audits techniques et financiers indépendants sur ces deux dossiers, accompagnés d'un calendrier public de restitution.

2. Croiser les résultats avec les données de décaissement du Trésor et les contrats signés pour identifier les ruptures dans la chaîne de responsabilité.

3. Transmettre systématiquement au parquet les cas où des malversations ou des fautes lourdes sont prouvées, afin que l'action ne se limite pas au seul limogeage administratif.

Si aucune mesure n'est prise concernant ces derniers projets, l'opinion, tant nationale qu'internationale, sera en mesure d'affirmer sans l'ombre d'un doute qu'il existe un deux poids, deux mesures au Burundi. L'application cohérente de la méthode Karusi représente désormais le seul critère crédible pour évaluer la rupture annoncée dans la gestion des grands travaux publics.

La militarisation, les blanchiments et le monopole du pouvoir

La récente désignation d'Evariste NDAYISHIMIYE pour un second mandat en 2027 suscite des préoccupations et des craintes quant à l'avenir des droits humains au Burundi. Dans la province de Bujumbura, en dépit des violences physiques et des assassinats ciblant principalement les opposants au parti au pouvoir depuis deux décennies, le régime du CNDD-FDD ne cesse d'intensifier les violations et atteintes aux droits humains, en cherchant de se maintenir au pouvoir par tous les moyens.

Bien que le parti ou ses militants soient souvent directement impliqués dans ces violations, il convient de noter que les forces

de l'ordre et de sécurité ont également joué un rôle significatif dans ces actes. Même s'ils ne sont pas les instigateurs, ils exercent une fonction d'exécution. L'assassinat d'Éric NIYONGABO, survenu le 14 mai 2026 sur la colline Samwe, dans la zone de Rugombo en commune de Cibitoke, n'est qu'un exemple parmi de nombreux cas de violations avérées qui persistent sous le régime du CNDD-FDD.

À ce jour, aucun procès n'a été entamé. Le parti CNDD-FDD dans la commune de Cibitoke a exercé des pressions sur les magistrats afin d'empêcher toute procédure judiciaire à l'encontre des personnes impliquées dans une tentative d'arrestation

1.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page11)

arbitraire ayant conduit au meurtre. Le présent rapport vise à examiner les crimes économiques qui, moins d'un an avant l'achèvement du premier mandat d'Evariste NDAYISHIMIYE, continuent de soulever d'importantes inquiétudes quant à l'avenir de l'économie burundaise dans son ensemble et

Dans le domaine de l'Énergie

La REGIDESO, dirigée par un militaire, se distingue comme l'unique entreprise de production et de vente d'électricité, et son fonctionnement suscite de vives controverses. Le mercredi 13 mai 2026, une équipe de techniciens de la REGIDESO, mandatée par la direction générale, s'est rendue sur le terrain dans la commune de Mugina. Sur la colline de Gafumbegeti, dans la zone de Butahana, leur mission était d'intervenir auprès des coopératives minières, qui, en raison de l'utilisation intensive de pompes électriques, provoquaient des pannes et des baisses de tension, impactant ainsi les foyers et divers services dépendant de l'électricité. Pourtant, au lieu d'apporter des solutions efficaces, ces techniciens se sont contentés de rassembler des pots-de-vin s'élevant à environ 10 millions de francs burundais selon nos informations, facilitant ainsi le maintien de l'activité de ces coopératives dans de telles conditions.

Dans les foyers de cette colline, ainsi que dans ceux de Rusagara, dans la zone de Rugajo, ces techniciens ont ordonné aux abonnés de la REGIDESO, détenteurs de compteurs, de ne pas partager leur électricité avec d'autres ménages. La justification avancée par ces agents, entendue par les résidents, était que le partage d'un compteur entre plusieurs foyers était souvent à l'origine d'accidents d'électrocution. Cependant, ils ont semblé démunis face aux questions sur le manque de poteaux et de compteurs, qui empêchait de garantir à chaque ménage l'accès à ces équipements. Il est important de rappeler qu'en janvier 2026, quatre tragédies causées par des électrocutions avaient eu lieu dans la commune.

Le lundi 18 mai 2026, Anicet SAIDI, l'administrateur communal de Mugina, a

au développement de la population en particulier. Le secteur de l'énergie et des mines est une source de mécontentement et de plaintes, engendrant des dénonciations sans suite pour une grande partie de la population des communes de l'ouest, dont la survie en dépend.

renforcé par un communiqué cette interdiction de partage de l'électricité, malgré les critiques venant du parti au pouvoir. Selon nos sources, le CNDD-FDD estime que la majorité des électeurs est dépourvue d'électricité, provoquant un mécontentement généralisé susceptible de se traduire par des votes contre Evariste NDAYISHIMIYE, le candidat de leur parti. Bien que le parti semble soutenir les victimes pour des motifs politiques, ces dernières savent pertinemment qu'après les élections, elles retourneront à l'obscurité tant que l'électricité ne sera pas répartie équitablement dans tous les foyers. Ni l'administration, ni le Directeur Général de la REGIDESO, ni aucune autre autorité ne parviennent à résoudre cette problématique pressante. En effet, loin de répondre à la demande croissante de la population en électricité, l'entreprise semble plutôt freiner une économie déjà en difficulté depuis 2015.

Les accidents mortels liés aux infrastructures de cette entreprise ne sont pas les seuls problèmes à déplorer ; plusieurs cas de vols et de violences physiques se multiplient, en particulier dans les zones non éclairées. La triste réalité est que les auteurs de ces crimes sont souvent des jeunes affiliés au parti au pouvoir. Profitant de l'absence de lumière, ils se livrent à des rondes nocturnes, devenant ainsi les acteurs de ces délits. La corruption qui gangrène la REGIDESO et les opérations de blanchiment d'argent orchestrées par le parti ainsi que par les hauts responsables de l'État, sont des réalités dénoncées par la population de Bujumbura. Tant les habitants des zones éclairées que ceux de l'obscurité réclament la création d'une entreprise concurrente à la REGIDESO, pour le bien-être de tous et pour faire avancer l'économie locale.

1.6. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page12)

Dans le domaine des minerais

Les ressources minérales constituent un autre domaine qui est empreint de militarisation, de pratiques de blanchiment et de monopoles clairement visibles. Le président Evariste NDAYISHIMIYE, conscient de la situation, avait décidé de mettre en place une commission nationale sous son autorité directe. Cette commission était composée de hauts responsables de la police et de l'armée, ainsi que du ministre de l'Intérieur, un ancien militaire et un intime du président. Malgré les discours répétés de NDAYISHIMIYE vantant un Burundi en pleine essor grâce à ses richesses minières, des informations provenant de sources fiables indiquent que presque tous les bénéfices tirés des ressources minières du pays allaient directement à sa famille et au Chef d'État-major, le Lieutenant Général Prime NIYONGABO. Des rapports réguliers mettaient en lumière l'implication de ces deux figures dans les activités minières.

Au-delà de la Kibira, ces autorités s'assurent d'exploiter l'or avec le soutien de l'armée. Prime Niyongabo était également lié à plusieurs expropriations de terres, notamment dans la province de Burunga à Buyengero, où des citoyens possédant des terrains riches en minerais se retrouvaient victimes de cette dynamique. Le président NDAYISHIMIYE, en collaboration avec la jeunesse de son parti, soutenue par le PAEEJ, était également mentionné dans divers projets miniers à l'échelle nationale.

Le 21 mai 2026, un tournant notable s'est produit : les agents de la police en charge de la sécurité des installations de la société Tanganyika Mining Burundi furent remplacés par des militaires. Le lendemain, une délégation de chefs militaires a visité le site pour s'assurer du déploiement des troupes et préparer le lancement des activités d'extraction de l'or. Les informations laissaient entendre que Prime NIYONGABO, de concert avec NDAYISHIMIYE, projetait d'acquiescer tous les sites de cette société avant de transférer son attention vers les riches terres de Mugina, où l'or était abondant, tout cela après avoir démantelé le système

coopératif existant.

Cette réalité soulevait des inquiétudes dans cinq zones de la commune de Mugina, où les terres regorgeaient d'or et où la subsistance d'une grande partie de la population dépendait de l'orpaillage. Par ailleurs, des cas de blanchiment étaient également signalés à l'intérieur des coopératives Sangwe, entièrement alignées sur le pouvoir. Le 12 mai 2026, à l'initiative des secrétaires provinciaux du parti, des élections se déroulèrent sur tout le territoire burundais. Un nouveau responsable local d'une de ces coopératives révéla que le gouvernement comptait attribuer 20 millions de francs burundais à ces structures, une somme destinée à acheter le soutien d'une majorité de militants mécontents face à la dégradation des conditions de vie des Burundais.

Des milliards de francs issus des fonds publics semblaient donc être détournés au profit d'un groupe, tandis que la population luttait contre des pénuries de biens essentiels comme le carburant, l'eau, l'électricité, les semences et les engrais. À l'approche des élections, il était primordial de noter que, depuis l'ascension du CNDD-FDD au pouvoir, le régime avait appris à manipuler ces problématiques pour en faire des outils de propagande, tentant de convaincre le peuple qu'une fois les élections passées, il serait en mesure d'apporter des solutions à ces difficultés.

Cette stratégie s'applique également au secteur minier. Le 02 mai 2026, lors d'une réunion réunissant les présidents des coopératives minières, des membres de l'administration ainsi que des cadres du ministère et de l'Office Burundais des Mines, il fut décidé de lever verbalement la suspension des activités de ces coopératives, qui avait été imposée le 23 avril précédent. Un participant à cette réunion révéla que cette décision émanait du parti, qui souhaitait que certaines mesures gouvernementales attendent la fin des élections présidentielles pour éviter tout risque de sabotage ou de favoriser la victoire de l'opposition.

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE

Un jeune homme décédé en détention suite à la torture infligée par les Imbonerakure en commune et province Gitega.

Dans la nuit du 20 mai 2026, vers 23h40, un homme du nom de Hakizimana Jean de Dieu, âgé de 28 ans, est décédé dans le cachot du commissariat provincial de police de Gitega.

D'après notre source, la victime, originaire et résidant du quartier Zege, zone Rutegama, commune et province de Gitega, avait été arrêtée dans la soirée par des Imbonerakure sur ordre de Hakizimana Jacques, chef du quartier Zege, de son adjoint Havyarimana Onesphore ainsi que de Bimenyimana Fulgence, responsable du Cnnd-Fdd dans ce quartier.

Au moment de son arrestation, il était accusé de vol parce qu'il détenait un sachet contenant de la viande de chèvre. Selon les informations recueillies, il a été violemment battu jusqu'à perdre connaissance.

Vers 19 heures, un boucher s'est présenté pour confirmer que la victime avait effectivement

acheté cette viande chez lui. Malgré cela, Hakizimana Jean de Dieu a été conduit et détenu au commissariat de police de Gitega.

C'est vers 22h40 qu'il a rendu son âme dans l'une des cellules au commissariat.

Le lendemain, des membres du parti au pouvoir ainsi que des autorités administratives, de la base jusqu'au niveau provincial, ont intimidé la famille afin que l'affaire ne soit pas rendue publique, promettant en contrepartie de prendre en charge les frais d'enterrement.

Malgré cela, certains habitants dénoncent une situation inquiétante, estimant qu'il est inacceptable que des personnes soient tuées dans de telles circonstances par les membres du parti au pouvoir CNDD-FDD sans qu'une enquête approfondie ne soit menée. L'enterrement a eu lieu le vendredi 21 mai 2026 dans l'après-midi.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Maragarazi, commune Makamba, en province Burunga.

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 18 mai 2026, indique qu'un corps en décomposition avancée d'un homme a été découvert dans la matinée du dimanche 17 mai 2026 dans les eaux de la rivière Maragarazi, à la sous-colline Rundugu, colline Mudaturwa, en zone Bigina de la commune Makamba, en province de Burunga.

Selon des témoins sur place, la victime n'a pas été identifiée. Le cadavre aurait été aperçu pour la première fois par des passants, flottant à la surface de cette rivière qui marque une partie de la frontière entre le Burundi et la Tanzanie.

La découverte a rapidement provoqué l'émoi parmi les habitants de cette localité frontalière,

déjà habituée aux drames humains liés aux traversées clandestines et aux mouvements migratoires saisonniers.

Le corps a ensuite été repêché par des volontaires de la Croix-Rouge en collaboration avec des policiers présents sur les lieux.

D'après des sources locales, l'administration aurait ordonné l'inhumation immédiate du corps sur la même sous-colline, le jour même de sa découverte, sans qu'une enquête ne soit menée pour tenter d'identifier la victime ou déterminer les circonstances exactes de sa mort.

La rivière Maragarazi est en effet connue comme l'un des principaux points de passage

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 14)

empruntés par des Burundais qui se rendent en Tanzanie ou en reviennent dans le cadre de travaux saisonniers. Chaque année, de nombreux jeunes traversent cette frontière à la recherche de revenus dans les plantations et autres activités agricoles du côté tanzanien.

Mais derrière cette migration économique se cache une réalité souvent violente et peu documentée.

Des habitants de la région dénoncent depuis longtemps des actes d'extorsion, des disparitions et même des assassinats visant des Burundais en transit. Certains voyageurs affirment avoir été attaqués par des groupes de jeunes affiliés au parti CCM du côté tanzanien, tandis que d'autres accusent des membres des Imbonerakure du côté burundais d'exactions similaires contre des personnes revenant de Tanzanie avec de l'argent ou des marchandises.

Pour plusieurs riverains, la découverte de ce nouveau corps ravive de douloureux souvenirs

Un corps sans vie d'un retraité militaire retrouvé à Mugera, commune Gisagara, en province Buhumuza.

Un corps sans vie d'un certain Jean Claude, âgé de 50 ans, a été découvert jeudi 21 mai 2026 au marché de Mugera, dans la commune Gisagara, province de Buhumuza.

Cet homme était un ancien militaire démobilisé(Ex-FAB). Les causes de son décès ne sont pas encore connues et les enquêtes se poursuivent au niveau de l'administration et de la police.

Un corps sans vie a été découvert à Bwiza, zone Bwiza, commune Mukaza, province de Bujumbura.

En date du 22 mai 2026, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau situé sur l'avenue 4 du quartier Bwiza, zone Bwiza, commune Mukaza, en province Bujumbura, aux environs de 17 heures.

D'après des témoignages recueillis sur place,

et relance les inquiétudes sur l'insécurité persistante le long de cette frontière.

Cette zone avait déjà défrayé la chronique en 2017 lorsqu'un chef de zone local, le commissaire communal de Kayogoro ainsi que plusieurs autres responsables administratifs avaient été condamnés dans une affaire liée à l'assassinat et à l'extorsion de Burundais venant de Tanzanie.

À ce stade, les circonstances exactes de la mort de l'homme retrouvé dans la Maragarazi restent inconnues. L'absence d'enquête et l'inhumation précipitée du corps suscitent déjà des interrogations parmi certains habitants de la localité.

En attendant une éventuelle identification de la victime, la peur continue de régner parmi les populations vivant le long de cette frontière poreuse où, pour beaucoup de jeunes Burundais, la quête de survie économique se transforme parfois en voyage sans retour.

Les personnes ayant découvert son corps soupçonnent qu'il pourrait être mort à cause d'une boisson hautement alcoolisée appelée « Kick », en se basant sur les vomissures qu'elles ont trouvé à côté du corps.

Mais d'autres sources disent qu'il aurait été tué et demandent une enquête bien fouillée pour savoir la cause réelle de cette mort.

des habitants de la localité disent que plusieurs indices laissent à penser que la victime aurait été étranglée avant que son corps ne soit abandonné sur les lieux. La victime présentait également des blessures au visage, ce qui pousse nombreux habitants à croire qu'il aurait été assassiné.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE/PEINES OU TRAITEMENT CRUELS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Une fille battue par son professeur en Commune Karusi dans la Province de Gitega.

Le mardi 19 mai 2026, vers midi et demi, au lycée communal GASHANGA, perché sur la colline GASHANGA dans la zone BUGENYUZI de la commune de KARUSI, une jeune élève, Divine Mutwakazi, âgée de 16 ans et en classe de 7ème, a été battue par son enseignant. Ce jour-là, son enseignant de langues, M. Egide, un homme de plus de 35 ans affilié au CNDD FDD, lui a infligé des coups de bâton violemment qui l'ont conduite à tomber en inconscience. Selon les témoignages des personnes présentes, Divine avait été désignée pour apporter de l'eau afin de nettoyer la classe, une tâche qu'elle n'avait pas accomplie. Pour cette négligence, elle a été

punie par son enseignant.

D'après les mêmes sources, il semblait que la jeune fille venait tout juste de sortir de l'hôpital, trois jours plus tôt, et que les coups qu'elle avait reçus étaient portés précisément à l'endroit où elle venait de subir des injections. Cette agression pourrait bien être la cause de son évanouissement. Rapidement, elle a été transportée à l'hôpital de Buhiga, où elle demeure actuellement sous observation. La famille de Divine, alarmée par cet incident, a décidé de porter plainte et exige une intervention de la police pour faire la lumière sur cette affaire.

II.2.2. VIOLS

Une fille de 7 ans violée à Buruhukiro, commune Rumonge, en province Burunga.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mai 2026 indique que dans la soirée du 15 mai 2026, sur la colline Karagara, zone Buruhukiro, commune Rumonge, province Burunga, une fillette nommée N. A, 7 ans a été victime de violence sexuelle, elle a été abusée sexuellement lorsqu'elle est allée à la boutique

où l'auteur l'a kidnappée, fermée sa bouche puis a commis l'acte. C'est par après que l'enfant est parvenu à crier au secours. L'auteur répond au nom de Kabura, âgé de 65 ans, il a été arrêté et conduit au cachot zonal. Quant à la victime, elle a été conduite au cds Buruhukiro.

Une jeune fille de 17 ans violée par un administratif de la zone Mubone, Commune mugere, en province Bujumbura.

En date du 18 mai 2026, une élève N. N, âgée de 17 ans, de la 12^{ème} année, section Langues, au L.C.O Kabezi situé dans la commune Mugere, province de Bujumbura aurait été violée par un homme qui travaille à l'état civil de la zone Mubone.

hôtel. L'enfant s'y est rendue et il l'a reçue dans une chambre. Il a commencé à la toucher et lui a demandé d'avoir des relations sexuelles en contrepartie avec l'argent. L'enfant a essayé de refuser, mais il l'a finalement maîtrisée.

D'après des sources locales, les faits se sont produits vers 17h sur la colline de Kimina, à l'hôtel appartenant à l'auteur du viol, qui est connu sous le nom d'Alexandre BIRIKUNZIRA. Il a appelé l'enfant pour qu'elle vienne prendre les frais scolaires à cet

L'enfant a pu raconter ce qui lui est arrivé aux encadreurs du lycée communal de Kabezi, qui l'ont immédiatement conduite chez le médecin pour qu'elle soit protégée contre les maladies. Le présumé auteur a pris la fuite, après avoir appris que l'enfant a tout dénoncé.

II.2.3. VIOLENCES DOMESTIQUES

Un homme failli d'être mutilé sa partie génitale par son épouse l'accusant de l'infidélité, dans la commune Makamba, en province Burunga.

Evariste BIGIRIMANA a failli perdre son sexe dans une violente altercation conjugale survenue dans la nuit de ce mercredi 20 à jeudi 21 mai 2026, vers minuit. Les faits se sont passés sur la colline Buga, zone Gatabo, en commune Makamba, dans la province de Burunga.

D'après des sources locales, son épouse, Olive VUMIRIYA, est accusée d'avoir tenté de couper les parties intimes de son mari à la suite d'un conflit lié à des soupçons de relations extraconjugales. Gravement blessé, Evariste a été rapidement évacué vers le centre de santé de Gatabo pour recevoir des soins d'urgence.

La présumée auteure a été arrêtée puis transférée au cachot du commissariat de police de Kayogoro le matin de ce jeudi où elle reste

Un homme brûlé par sa femme à Musave, commune Kayanza, en province Butanyerera

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 mai 2026, indique qu'en date du 27 avril l'an 2026, un homme de 48 ans du nom de Bucumi willerme originaire de la colline Musave en commune Kayanza de la province de Butanyerera a été brûlé à l'eau chaude par sa femme du nom de Niyibitanga Eliane.

Des informations fournies par la victime disent que cette femme entretient des relations avec d'autres hommes. Ce jour-là, indique toujours

Une femme chassé par son mari en Commune Rutana, Province de Burunga.

Ce mercredi, le 20 mai 2026 vers 22 heures, au quartier Rutana dans la zone et commune de Rutana, Province de Burunga, Anitha Niragira a été renvoyée du ménage par son mari Cassien Kabura l'accusant d'entretenir des relations intimes avec des concubins.

D'après des sources locales, Anitha rentre

détenue dans le cadre des enquêtes en cours.

Dans cette région du Kumoso, plusieurs habitants reconnaissent que les cas de concubinage et de polygamie sont régulièrement évoqués dans les conflits familiaux. Toutefois, des voisins du couple affirment que les deux époux vivaient généralement en bons termes et qu'aucun signe apparent de violences graves n'avait été observé auparavant.

Le couple a huit enfants, une situation qui inquiète fortement les habitants de la localité face aux conséquences sociales et familiales que pourrait entraîner ce drame.

Selon la police, une enquête a été ouverte afin d'établir les circonstances exactes de cette affaire qui suscite déjà de nombreuses réactions au sein de la population locale.

Bucumi willerme la victime, il a demandé à sa femme pourquoi elle rentrait si tard et celle-là a mis de l'eau sur le feu et l'a aspergée sur la victime au niveau du dos après quelques minutes. La victime est alitée à l'hôpital Kayanza où elle est en train de subir des soins et l'auteure de la violence est gardée au cachot communal Kayanza pour des enquêtes judiciaires.

plusieurs fois la nuit aux environs de 21 heures. Le 22 mai 2026, elle a passé toute une journée ailleurs que le ménage et son mari a été fâché compte tenu de l'habitude de sa femme, il a pris cette décision de la renvoyer chez ses parents.



III.1. DROIT À L'ÉDUCATION

Une sanction de renvoi définitif jugée lourde pour un petit garçon de 7ans à Mugina, dans la province Bujumbura.

Un communiqué émanant du directeur de l'École Sagesse Kabere à Mugina dans la province de Bujumbura, en date du jeudi 21 mai 2026 et signé par M. Niyokwizera Philémon, annonce le renvoi définitif d'un élève de 7 ans, dénommé Jean de Dieu. Ce dernier est accusé d'avoir contraint une fillette de 3 ans à des rapports sexuels au sein de sa famille. La famille de l'enfant concerné considère que cette sanction est excessive pour

un garçon de cet âge et demande qu'elle soit annulée, soulignant que les incidents se sont produits entre de petits enfants jouant chez eux et non à l'école. Les voisins font valoir qu'il n'est pas approprié de punir des mineurs par des sanctions scolaires et que des conseils ainsi que des punitions familiales seraient des mesures plus adéquates pour aider ces enfants à prendre conscience de leurs actes.

III.2. DROIT A LA SANTE

Une inquiétude croissante face au risque d'Ebola au port commercial de Rumonge, en province Burunga.

Les habitants de Rumonge vivent une période d'inquiétude croissante suite à la récente annonce d'une montée des cas de Maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo (RDC). Au centre de leurs inquiétudes se trouve le port commercial de Rumonge, qui sert de principal point d'entrée pour les voyageurs et les commerçants venant de l'Est du Congo. Ce port, localisé dans le quartier de Kanyenkoko, voit quotidiennement affluer un grand nombre de visiteurs, en particulier ceux qui viennent des localités congolaises comme Mbaraka, Mboko, Ubwari et d'autres régions voisines. De nombreux commerçants congolais décident d'y séjourner plusieurs jours dans les hôtels voisins, en attendant de vendre leurs marchandises et de se fournir en produits burundais destinés à la vente en RDC.

Malgré cette activité transfrontalière intense, le port commercial de Rumonge ne dispose d'aucune installation dédiée à l'isolement des personnes soupçonnées d'être infectées par Ebola, aggravant ainsi les craintes tant des résidents que du personnel travaillant sur ce site crucial. Les employés de la Maritime, les agents de la Police de l'air, des frontières et des étrangers (PAFE), ainsi que les infirmiers de l'hôpital de Rumonge présents au port se sentent particulièrement exposés. Ces derniers, en première ligne lors de l'accueil des voyageurs congolais, affirment avec insistance qu'ils manquent des équipements

nécessaires pour identifier les cas potentiels d'Ebola. Des sources médicales consultées révèlent qu'aucune structure conforme aux normes exigées pour le traitement de cette maladie n'est actuellement en service au port, mettant en évidence l'absence d'équipements de protection appropriés et de dispositifs de contrôle sanitaire adéquats.

Selon un informateur local, des responsables administratifs et médicaux ont effectué une visite sur les lieux avant-hier pour évaluer la situation, mais ont quitté les lieux sans faire d'annonce officielle. Ce mercredi, Augustin Minani, l'administrateur de la commune de Rumonge, a convoqué une réunion avec les autorités administratives locales dans le but de renforcer les mesures de contrôle aux points d'entrée par le lac Tanganyika. Il a décidé de fermer tous les points d'entrée secondaires et a précisé que les voyageurs en provenance de la RDC devront désormais passer obligatoirement par le port commercial de Rumonge, le seul point de passage officiellement autorisé. Cependant, cette décision n'a pas rassuré les travailleurs du port. Ces derniers craignent de devenir les premières victimes en cas de détection de cas d'Ebola sur place, notamment en raison de l'absence d'infrastructures adaptées pour faire face à une telle épidémie. Ils lancent donc un appel aux autorités burundaises pour qu'un centre de prise en charge conforme aux

III.2. DROIT A LA SANTE (Suite de la page 18)

standards de l'Organisation mondiale de la santé soit instauré en urgence, afin de prévenir tout risque de propagation de la maladie dans la province de Burunga et au-delà.

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT.

IV.1.1. INFANTICIDE

Un corps sans vie d'un bébé retrouvé en commune Cankuzo, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2026 indique qu'en date du 6 mai 2026, dans une latrine de l'école fondamentale de Karago, zone Minyare, commune Cankuzo, province Buhumuza, un corps sans vie d'un bébé a été retrouvé.

D'après des sources locales, la présumée auteure est une femme mariée nommée Ines Nshimirimana et son mari est connu sous le prénom de Melchiade. Ce dernier est parti en Tanzanie et au retour, sa femme était enceinte. Elle a eu honte d'être enceinte alors que son mari venait de passer quelques années ailleurs. Elle a trompé son mari qu'elle souffre au ventre et qu'elle a besoin d'un

médicament. L'homme lui propose un médicament traditionnel si elle n'est pas enceinte. Elle l'a pris et par conséquent elle a avorté en cachette et a jeté le nouveau-né dans la toilette de cette école proche. Le ménage est voisin de l'école. Une fille de cette école qui se rendait aux toilettes a vu le cadavre et l'a dit aux autres ce qui a entraîné la connaissance de cette information au sein de l'administration. Les gens sont parvenus à retirer ce corps le soir vers 16 heures et l'administration a fait les funérailles. Après des enquêtes, le mari et sa femme ont été arrêtés et détenus dans les cachots de Cankuzo.

Du trafic des jeunes filles en Commune Mwaro dans la Province de Gitega.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2026, indique qu'il y a un phénomène inhabituel qui a eu lieu depuis la semaine dernière en zone Nyakararo de la Commune Mwaro en province Gitega, où des jeunes filles du primaire sont conduites par des personnes adultes vers des destinations inconnues.

D'après des sources locales, en date du 15 mai 2026, c'était vendredi de la semaine passée, 5 filles de l'école primaire en zone Nyakararo ont été amenées par ces gens. Trois ont été retournées dans leurs familles. Un certain Kevin boutiquier à Nyakararo qui serait

impliqué dans le déplacement de ces jeunes filles à moto, a été arrêté par la police, puis relâché. D'autres personnes arrêtées font l'objet d'enquêtes policières.

Parmi ces dernières figure une enseignante à l'École Fondamentale Nyakirwa de cette même zone, nommée Médiatrice. Pour certains, ces enfants seraient amenées à Bujumbura pour être des filles de ménage. D'autres avancent l'hypothèse d'une destination de Tanzanie. Les parents demandent à l'administration et la police de faire des enquêtes indépendantes pour que ce trafic des jeunes filles soit démantelé.



Uwo uri wese ubahirizwa

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
4. Veiller à ce que les ressources économiques du pays servent à l'intérêt général des citoyens et pas aux intérêts individuels de certains dirigeants et haut gradés militaires et de la police
5. Mettre en place des dispositions efficaces et urgentes pour protéger la population burundaise contre le Virus d'Ebola et en particulier celle sur les frontières avec la République Démocratique du Congo.